



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre mai deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Alexandre DESTRE, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Alexandre DESTREM, à Nathalie MASSART

Mme Nathalie MASSART est élue secrétaire de séance.

DEL_07412026

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMUNE DE SERRAVAL
AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de son article L.2121-33 ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les dispositions de son article L. 135-1 et suivants relatifs aux associations foncières pastorales ;

Vu les statuts de l'Association Foncière Pastorale de Serraval ;

Considérant que conformément aux statuts de l'Association Foncière Pastorale de Serraval, il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le vote se fera par scrutin public à main levée ;
- **DESIGNE** comme représentants titulaires Monsieur Baptiste MERMILLOD BLARDET et Madame Valérie ORGE et comme représentants suppléants
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à leur prise de fonction.

Le quatre mai deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

La secrétaire de séance,
Nathalie MASSART



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

7 MAI 2026

7 MAI 2026

